

DES PRIMES POUR VOS DÉCHETS D'EMBALLAGES INDUSTRIELS.



valipac

POUR UN AVENIR DURABLE

LE TRI OPTIMAL DES DÉCHETS, C'EST LA CLÉ D'UN RECYCLAGE EFFICACE ET RESPONSABLE.

Trier c'est avant tout une obligation légale !

Mais les déchets sont aussi devenus des ressources. Leur recyclage permet d'éviter l'utilisation de ressources naturelles et de réduire considérablement la production de CO₂. Et donc, mieux les déchets sont triés à la source plus il est facile de les recycler.

Pour aider les entreprises qui trient et font recycler leurs déchets d'emballages industriels, Valipac offre 5 types de primes.



LA PRIME DE DÉMARRAGE POUR CONTENEURS SÉLECTIFS: 450€

Cette prime de démarrage de **450€** est octroyée aux entreprises qui utilisent pour la première fois un conteneur pour le tri de leurs déchets d'emballages industriels (quel que soit le type de matériau), et qui n'ont jamais bénéficié des primes recyclage ou conteneur de Valipac.

LA PRIME DE DÉMARRAGE POUR LES SACS DE COLLECTE

50€ pour l'achat de sacs pour la collecte sélective des emballages industriels en plastique.

Cette prime est accordée lors du premier achat de sacs de tri pour chaque type de plastique : film plastique, frigolite (PSE) et liens de cerclage.

LA PRIME RECYCLAGE

Cette prime concerne le tri et le recyclage du plastique, du bois et du métal.

Elle se calcule par tonne de déchets triés et portés en recyclage par votre collecteur.

- Déchets d'emballages en bois* : **10€/tonne**
- Déchets d'emballages en plastique : **30€/tonne**
- Déchets d'emballages en métal : **10€/tonne**

*La prime recyclage pour le bois n'est pas attribuée pour la réparation de palettes.

LA PRIME SACS

La prime sacs est destinée à stimuler la collecte sélective des petites quantités de plastique (films, frigolite (PSE), liens de cerclage). Son montant est de **0,50€** par sac acheté (avec un maximum de 500 sacs/site/an). Elle est cumulable avec la prime recyclage.

- Sacs pour films plastiques
- Sacs pour frigolite (PSE)
- Sacs pour liens de cerclage en plastique

LA PRIME ANNUELLE POUR LES PETITS CONTENEURS PIVOTANTS

Cette prime est accordée pour la location de conteneurs sélectifs d'un volume compris entre 660 litres et 999 litres. Son montant est de **50€** par conteneur et par an.



Les primes de démarrage sont versées une seule fois par numéro d'entreprise.

LES PRIMES DÉMARRAGE, RECYCLAGE ET CONTENEUR SONT CUMULABLES.

Pour les sacs en particulier, vous avez droit à une prime pour le contenant (prime sacs) et une prime pour le contenu (prime recyclage).

Ainsi, vous recevez en moyenne **80 cents** par sac acheté (le montant varie en fonction du volume des sacs que vous utilisez).

EN SAVOIR PLUS SUR LE TRI DES DÉCHETS EN ENTREPRISE ?

Valipac a développé un site reprenant entre autre des conseils, des astuces mais aussi du matériel de communication à télécharger gratuitement.

Surfez sur jetriedansmonentreprise.be

Toutes les infos sur les primes de Valipac en scannant ce QR-code.



Certaines images peuvent avoir été réalisées avec l'AI.